



Délibération n°2026-96

Date de la convocation : 16 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de conseillers votants :	42
- dont « pour » :	42
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Adoption compte financier unique Budget principal 2025

Le lundi 22 juin 2026 à 18 h45

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Ossages, cantine scolaire, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Marie-Claude DELMOULY, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Damien DELAVOIE, Virginie SAVINE, Bernard DUPONT, Maryline OLIVIER, Jean-Michel MAYSONNAVE, Fabienne LABASTIE, Céline BACQUE, Dominique BARANGON, Véronique GOMES, François PETRAU, David ROUX, Damien DARBAT, Didier MOUSTIE, Sandra LIGNAU, Pierre MICHAUT, Roland DUCAMP, Ghislaine BETIN, Patxi GRENADE, Martine TOUYA, Jérôme CORRET, Sylvie NAZAIRE, Dominique DUBUISSEZ, Philippe DUROSOY, Rachel KYRIASIS, Éric COURROUY, Maryse CRABOS, Audrey PEYRES, Roger LARRODÉ, Audrey LESBATS, Françoise LABORDE, Jean-René LABORDE, Marc DELAS.

Excusés : Cécile GOUET ROUL, Alexandre BOUCHON,

Suppléant : Christophe BARADELLO

Procurations : Rachel DURQUETY à Damien DELAVOIE, Fabrice ABADIA à Jérôme CORRET, Magali POILLION à Dominique DUBUISSEZ,

Absent : Philippe ERRAGNE, Guy BAUBION BROYE,

Secrétaire de séance : Françoise LABORDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

CONSIDERANT que Monsieur Patxi GRENADE étant désigné président de séance pour le vote du compte financier unique, il présente le compte financier unique 2025.

Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président de la Communauté de communes, étant sorti de la salle,

Monsieur Roger LARRODE soumet le compte financier unique au vote des conseillers communautaires.

Après avoir examiné l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

APPROUVE le Compte Financier unique 2025 du budget principal dressé par Monsieur le Président :



I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE

B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 923 535,00	18 129 520,57	22 053 055,57
	Recettes réalisées (1)	B	2 771 062,72	18 813 396,56	21 584 459,28
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 552 293,31	19 721 161,31	23 273 454,62
	Dépenses réalisées (1)	E	3 029 864,98	17 454 154,83	20 484 019,81
	Restes à réaliser	F	19 275,24	0,00	19 275,24
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-258 802,26	1 359 241,73	1 100 439,47
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	371 241,16	1 591 640,74	1 220 399,58
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-630 043,42	2 950 882,47	2 320 839,05
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-19 275,24	0,00	-19 275,24
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-649 318,56	2 950 882,47	2 301 563,81

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Françoise LABORDE

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE